



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de produits alimentaires - Pain

L'ESSENTIEL DU CONTRAT

	Objet	Fourniture de produits alimentaires - Pain
	Type de contrat	Accord-cadre
	Tranches optionnelles	Sans tranches optionnelles
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	4 ans
	Prix	Prix unitaires
	Variation des prix	Avec
	Avance	Sans

Table des matières

ARTICLE - 1 - GENERALITES.....	4
Objet du marché :	4
Prescriptions :	4
Obligations :	4
ARTICLE - 2 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS : Besoin annuel	4
ARTICLE - 3 - Description des lots.....	4
Pain pour le Centre Hospitalier de Joigny	4
ARTICLE - 4 - MEMOIRE TECHNIQUE	5
ARTICLE - 5 - MODALITES D'EXECUTION - LIVRAISON DES TRANSPORTS	5
Dispositions générales :	5

ARTICLE - 1 - GENERALITES

Objet du marché :

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir et préciser l'exécution d'une prestation de :

- Fournitures de produits alimentaires – pain pour le Centre Hospitalier de Joigny

Prescriptions :

Les titulaires se conformeront obligatoirement, à la fourniture de ces produits, aux prescriptions définies dans le présent CCTP, aux normes françaises et européennes en vigueur. Pendant la durée du marché, ils respecteront l'ensemble des règlements et décrets parus au Journal Officiel.

Obligations :

Les titulaires mettront en œuvre tous les moyens nécessaires, afin d'assurer les livraisons, pour subvenir aux besoins du centre hospitalier, tout en garantissant la qualité irréprochable des prestations.

ARTICLE - 2 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS : Besoin annuel

Lot	Désignations	Quantité à titre indicatif
	Pain de 400g	32 000
	Pain de campagne tranché 400g	4 800
	Baguette sans sel 250g	360
	Baguette 250g	20
	Petits pains individuels de 40g	17 000

ARTICLE - 3 - Description des lots

Pain pour le Centre Hospitalier de Joigny

Les horaires et lieux de livraisons : CENTRE DE GERIATRIE - SERVICE CUISINE - ALLEE PIERRE DE COUBERTIN – 89300 JOIGNY – DE 08H00 à 13H00

ARTICLE - 4 - MEMOIRE TECHNIQUE

Chaque candidat devra fournir dans son offre un mémoire comprenant les éléments suivants :

- Le listing des produits.
- Les fiches techniques.
- Les origines.
- Les propositions des variantes pour répondre aux conditions de Loi Egalim.
- Les propositions autres tel le bio ou les labelisés.
- Description de l'organisation de la société du candidat pour assurer les prestations.
- Conditions de livraisons.
- Tout élément que le candidat jugera utile.

Le titulaire, qui sera retenu, pour ce marché, devra fournir au Responsable des marchés à chaque semestre une actualisation de ce mémoire.

ARTICLE - 5 - MODALITES D'EXECUTION - LIVRAISONDES TRANSPORTS

Dispositions générales :

La livraison des marchandises devra s'effectuer sur palette.

Pour le Centre Hospitalier de Joigny, les livraisons sont à effectuer :

CENTRE DE GERIATRIE - SERVICE CUISINE - ALLEE PIERRE DE COUBERTIN – 89300
JOIGNY – DE 08H00 à 13H00.